

1 MAI 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 1 mai 2023 à 19h à la Salle du Conseil du 1, 8^e Rang, St-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron, pro maire
Monsieur Maurice Gagnon, conseiller
Monsieur Jimmy Richard, conseiller
Madame Francine Michaud, conseillère
Monsieur Herman Dumont, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Madame Carole Bouchard est également présente à titre de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jocelyn Bergeron, pro maire.

2023-05-063 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le pro maire a fait lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Maurice Gagnon

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point (Varia) ouvert.

ADOPTÉE

2023-05-064 EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a plus de directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jimmy Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'embaucher madame Carole Bouchard à titre de directrice générale et greffière-trésorière ;

D'autoriser monsieur Jocelyn Bergeron pro maire à signer le contrat d'embauche de madame Carole Bouchard.

ADOPTÉE

2023-05-065 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Herman Dumont

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

1 MAI 2023

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

ADOPTÉE**2023-05-066 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE À LA BANQUE**

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Bouchard est la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Michaud

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'enlever les signataires suivants : Madame Francine Ouellette-Leclerc et Madame Julie Vignola ;

D'ajouter madame Carole Bouchard à titre de signataire au compte pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg ;

D'octroyer un code d'accès internet pour la plateforme de la Banque Nationale.

ADOPTÉE**2023-05-067 REPORT DES ÉLECTIONS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg a embauché une nouvelle directrice générale et greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Maurice Gagnon

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE Monsieur Jocelyn Bergeron pro maire et madame Carole Bouchard directrice générale et greffière-trésorière demande au ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation de reporter la date des élections prévue pour le 27 mai 2023 à une date ultérieure minimum de 3 mois.

ADOPTÉE**2023-05-068 ÉLIMINATION DES INTÉRÊTS SUR TAXES 2023**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a éprouvé des difficultés avec les comptes de taxes pour 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jimmy Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'annuler les intérêts chargés pour l'année 2023.

ADOPTÉE**2023-05-069 OFFRE DE SERVICE PF SERVICE-CONSEIL INC.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se mettre à jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Herman Dumont

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'accepter l'offre de service de PF Service-Conseil inc pour une période indéterminée.

ADOPTÉE**2023-05-070 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2019 À 2023**

1 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Michaud

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenus dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la programmation no ci-jointe et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvées par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

2023-05-071 ADHÉSION À URLS LOISIR ET SPORT B.S.L.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut renouveler son adhésion 2023-2024 à Loisir et sport Bas-St-Laurent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Maurice Gagnon

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

De renouveler l'adhésion pour 2023-2024.

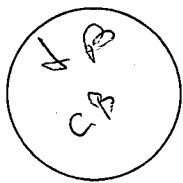
ADOPTÉE

2023-05-072 SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg fait partie du service incendie de la MRC de la Matanie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Herman Dumont

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :



1 MAI 2023

D'approuver l'entente et d'autoriser monsieur Jocelyn Bergeron pro maire et Madame Carole Bouchard directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg ladite entente.

ADOPTÉE

2023-05-073 AUGMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL IPC 5.9%

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit accorder une augmentation salariale pour le coût de la vie (IPC 5.9%);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Michaud

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'accorder une augmentation salariale selon l'IPC de 5.9% au conseil municipal et soit versé rétroactivement.

ADOPTÉE

2023-05-074 VARIA

ACHAT D'UNE CAFETIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jimmy Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'acheter une nouvelle cafetière.

ADOPTÉE

POINT D'INFORMATION

- Les gros rebuts seront le 9 juin 2023;
- Lutte contre l'intimidation;
- FR5 remplace le programme Réno-Village;
- Plus besoin de carte de membre pour bénéficier du transport collectif;
- Le 3 juin c'est les semences.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le pro maire répond aux questions.

2023-05-075 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Michaud

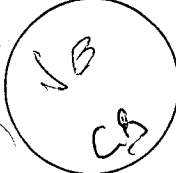
et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

QUE la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE


JOCELYN BERGERON
Pro-Maire

1 MAI 2023


Carole Bouchard**Carole Bouchard**
Secrétaire d'assemblée**Approbation des résolutions**

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron, pro maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.


Jocelyn Bergeron, pro maire